



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 109611

Texte de la question

M. Georges Mothron interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce extérieur, sur la baisse de la TVA à 5,5 % dans la restauration. Il souhaite connaître le nombre de jeunes accueillis en contrat d'apprentissage en 2009/2010 grâce à cette mesure.

Texte de la réponse

Concernant le volet formation-apprentissage du contrat d'avenir du 28 avril 2009 de la restauration, les chiffres enregistrés sur la période scolaire 2009-2010 sont positifs avec une augmentation de 3 % pour les contrats d'apprentissage qui sont passés de 33 983 à 35 000, alors même, qu'en raison de la crise, le nombre de contrats en alternance a, de manière générale, diminué. Il demeure nécessaire de confirmer cet objectif et de renforcer les moyens utilisés pour les atteindre. Le 28 avril dernier, deux ans après les états généraux de la restauration du 28 avril 2009, les organisations professionnelles ont signé un avenant au contrat d'avenir de la restauration et pris de nouveaux engagements notamment en faveur de l'apprentissage. C'est ainsi que la profession a pris l'engagement d'augmenter le nombre de bénéficiaires de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation en moyenne d'au moins 5 000 par an, en priorité pour les jeunes de moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Georges Mothron](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109611

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5295

Réponse publiée le : 26 juillet 2011, page 8102